



## Déclaration de la Présidente von der Leyen

Bruxelles, le 10 mai 2020

Le récent jugement de la Cour constitutionnelle allemande a mis en exergue deux sujets touchant à l'Union européenne: le système de l'Euro et le système juridique européen.

Nous prenons bonne note de la déclaration très claire de la Cour de justice européenne du 8 mai.

De même, la Commission européenne défend trois principes de base: que la politique monétaire de l'Union est une compétence exclusive; que le droit européen prévaut sur le droit national; et que les jugements rendus par la Cour de justice européenne sont contraignants pour les cours de justice nationales.

La parole ultime sur le droit européen est rendue au Luxembourg.

La Commission européenne a la tâche de sauvegarder le fonctionnement correct du système de l'Euro et du système juridique européen.

Nous analysons maintenant le jugement de la Cour constitutionnelle allemande dans le détail. Et nous examinerons de possibles prochaines étapes, qui pourraient inclure l'option d'une procédure d'infraction.

L'Union européenne est une communauté de valeurs et de droit, qui doit être préservée et défendue à tout moment. C'est ce qui nous maintient ensemble. C'est ce qui nous défendons.

STATEMENT/20/846

Personnes de contact pour la presse:

[Eric MAMER](#) (+32 2 299 40 73)

[Christian WIGAND](#) (+32 2 296 22 53)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)